



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24031
29 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 28 MAI 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SURINAME AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note de ce dernier datée du 3 avril 1992 concernant la résolution 748 (1992) du Conseil de sécurité par laquelle celui-ci impose des sanctions contre la Jamahiriya arabe libyenne, a l'honneur de communiquer ce qui suit.

Le Gouvernement du Suriname a étudié avec un grand intérêt la question exposée dans la résolution susmentionnée et a pris les mesures appropriées pour respecter les sanctions.
